

N°5 - Printemps 2016

Directeur de la publication : Christophe LEPINE
Responsable de la publication : Philippe JOLLY
Rédaction : Olivier QURIS, Marie-Hélène GUISLAIN,
David FRIMIN
Conception : Isabelle GUILBERT

Mai 2016 - ISSN 2274 - 4827
Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

SOMMAIRE

Life Rôle des genêts : bilan de 4 ans d'actions

L'Association Agriculture Environnement Vallée de l'Oise

Zoom sur un site : les Prés Oins de Brétigny

Le programme de lutte contre l'Euphorbe fausse-baguette

Quelques brèves

Le coin du naturaliste : le Courlis cendré



Photos : CEN Picardie

Edito

Depuis maintenant une vingtaine d'années, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie travaille avec les acteurs du territoire à la reconnaissance, la préservation et la valorisation durable du patrimoine naturel remarquable de la Vallée de l'Oise.

Cette cinquième lettre d'information s'attachera ainsi à présenter le bilan du Programme LIFE dédié au Rôle des genêts, qui s'est terminé en 2015 et qui a permis durant plus de quatre années de développer des actions au travers de réalisations innovantes, comme le développement de barres d'effarouchement ou la mise en place de mesures d'urgence pour sauver les nichées. Même si la situation du Rôle en France reste préoccupante, la population picarde se maintient et ce résultat est sans conteste à mettre au crédit des partenariats noués de longue date, en particulier avec les agriculteurs de la vallée.

Avec la fin du LIFE, une page se tourne mais d'autres projets sont toujours en cours ou se font jour, comme le développement d'une filière de valorisation du foin de la vallée, porté par un collectif d'agriculteurs, défi écologique et économique vital pour l'avenir de ce territoire au même titre que la mobilisation nécessaire de tous contre l'expansion de l'espèce exotique envahissante qu'est l'Euphorbe fausse-baguette.

Bonne lecture, rendez-vous le 25 juin, à Condren, pour la 1^{ère} « Faîtes du foin ! »,

Christophe LEPINE
Président du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
Secrétaire général de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels



Courlis cendré / B. TONDELLIER

> Life+ Rôle des genêts : bilan de 4 ans d'actions



Le programme LIFE + Rôle des genêts s'est déroulé de septembre 2011 à décembre 2015 sur trois des principaux sites de reproduction de l'espèce en France : Basses Vallées Angevines, Moyenne Vallée de la Charente, et Moyenne Vallée de l'Oise.

Au cours de ce programme, des actions d'amélioration des connaissances telles que l'utilisation des différentes composantes du milieu grâce au pistage de mâles adultes et de juvéniles, le suivi nocturne des mâles chanteurs, le suivi des fauches aux côtés des agriculteurs, la chronologie des fauches ou encore l'étude du couvert végétal adapté au Rôle des genêts ont été menées.

Par ailleurs, une analyse à l'échelle nationale concernant l'efficacité des Mesures Agro-Environnementales a été réalisée. Elle a permis de faire le point sur les différentes mesures proposées, leurs points forts et leurs points faibles. Cette étude a abouti à la proposition d'améliorations pour les futures MAEC, dont une mesure inédite de création de bandes refuges (la bande refuge existait déjà dans la vallée, mais était intégrée dans des mesures déjà existantes, sous la forme d'un retard de fauche). Par ailleurs, la création d'une base de données dédiée aux MAE devrait faciliter la

mise en place de nouveaux contrats et le suivi à long terme de l'évolution et de la gestion de ces prairies.

Le LIFE a également permis de tester des dispositifs innovants,

telles que la mesure d'urgence, qui a rencontré une bonne adhésion de la part des agriculteurs et a permis de sauver plusieurs dizaines de nichées sur la durée du programme. Des barres d'effarouchement ont également été construites et mises à disposition des agriculteurs sur les trois sites. En Moyenne vallée de l'Oise, 3 barres ont été acquises et seront au terme du programme à disposition des personnes intéressées, en différents points de la vallée : secteur de Condren, de Manicamp et de Baboeuf, afin de donner la possibilité à chacun de l'utiliser. A noter qu'il est nécessaire pour les exploitants intéressés de posséder un relevage 3 points à l'avant.

Les bandes refuges ont été mises en place en phase de test en Anjou, couplées avec un suivi de l'avifaune, qui utilise préférentiellement ces zones refuges après

la période de fauche. Elles ont ensuite été proposées au niveau national via les MAEC de 2015. Par ailleurs, leur intérêt a encore une fois été démontré en Moyenne Vallée de l'Oise (voir page 3).

Le LIFE a par ailleurs permis de renforcer la maîtrise foncière sur la Moyenne Vallée de l'Oise, l'acquisition de parcelles par une structure dédiée à la préservation telle que les CEN étant le moyen le plus efficace à long terme pour garantir la pérennité des prairies et leur mise à disposition gratuite ou à bas prix aux éleveurs s'engageant à mettre en œuvre des pratiques vertueuses pour la biodiversité. 57 ha ont été acquis pendant le programme, dont 27 ha dans la vallée, sur les communes d'Amigny-Rouy, Manicamp, Brétigny et Baboeuf. La surface la plus



« plus de 450 hectares gérés par le Conservatoire de Picardie et environ 1200 hectares de prairies couvertes par des MAE, en 2015, en Moyenne Vallée de l'Oise »

> Bandes refuges et Mesures d'Urgence

La bande refuge, ou zone refuge, est une portion de la prairie laissée sur pied au moment de la fauche. En pratique, il s'agit d'une bande de 6 à 9 m de large et entretenue tardivement en saison (après le 15 ou le 31 août, selon les contrats). Elle représentait, dans les précédentes Mesures Agro-Environnementales territorialisées, une surface de 5 à 10% de la parcelle selon les cas. Elle est désormais intégrée comme une mesure à part entière dans les MAE climatiques.

Elle présente de nombreuses fonctionnalités écologiques :

- la faune et la flore peuvent y terminer leur cycle de croissance
- elle sert de refuge à la faune (oiseaux, mammifères, insectes...)
- lorsque l'ensemble des parcelles alentours est fauché
- elle joue un rôle de corridor biologique (déplacement sous couvert d'un secteur à l'autre)
- elle constitue un réservoir alimentaire

Le radio-pistage de mâles adultes de Rôle des genêts en 2013 dans la vallée a montré que ces derniers utilisent bien les bandes refuges pour se nourrir et se déplacer après les fauches. Par ailleurs, les bandes refuges sont souvent venues en complément des mesures d'urgence, pour renforcer la superficie de prairies non fauchées laissées à disposition des nichées de Rôle.

La mesure d'urgence est une nouveauté instaurée au cours du LIFE.

Il s'agit de proposer aux agriculteurs concernés par la présence d'un rôle dans leur parcelle, ou à proximité immédiate, de retarder leur fauche après le 31 juillet, et ce uniquement pour l'année en cours et de façon ciblée sur la parcelle occupée. En contrepartie, une indemnité leur est versée, le foin n'étant alors que peu voire plus exploitable. Cette mesure est basée sur le comportement du Rôle, à savoir que les femelles installent leurs nids à proximité immédiate (dans un rayon de 100 m) du poste de chant du mâle. Ainsi les localisations nocturnes des mâles permettent de cibler les parcelles à protéger en priorité. De 2012 à 2015, 27 agriculteurs ont mis en place ce dispositif, sur 57 ha. Entre 50 et 80% des mâles chanteurs ont pu faire l'objet d'une mesure d'urgence, et de nombreuses observations témoignent de la présence des rôles dans ces zones refuges (chants de mâles, adultes s'envolant vers la mesure d'urgence au cours de la fauche voisine).



Maintien d'une bande refuge

MH. GUISLAIN / CEN Picardie

importante acquise concerne une parcelle plantée en peupliers sur la commune de Brétigny (presque 16 ha).

Les parcelles nouvellement acquises ont fait l'objet de la rédaction d'un plan de gestion. Ce document synthétise les enjeux du site en termes d'habitats, de flore et de faune et propose un plan d'action visant à améliorer l'état de conservation de ce patrimoine naturel.

Le programme a également permis, à la suite des acquisitions, ou sur des parcelles déjà propriétés du Conservatoire, d'**engager des travaux de reconversion de peupleraies en prairies de fauche** qui seront confiées à des agriculteurs, permettant ainsi de reconstituer des surfaces d'habitats supplémentaires pour les râles. Ces travaux se poursuivront en 2016.

Le Conservatoire gère désormais 416 ha en Moyenne Vallée de l'Oise, dont 365 ha de prairies faisant l'objet de baux à clauses environnementales ou de contrats de prêt à usage à titre gratuit avec les agriculteurs.



MH. GUISLAIN / CEN Picardie

Juvénile de Râle des genêts âgé d'environ 20 jours, détecté pendant un suivi de fauche fin août 2014, déplacé jusqu'à une parcelle voisine non fauchée

La sensibilisation et la valorisation des bonnes pratiques faisaient également partie des objectifs prioritaires du programme. De nombreux supports de communication ont été créés pour sensibiliser le public et les différents acteurs (lettres d'information, exposition mobile, séminaires, communiqués de presse, plaquette de présentation et brochure bilan, site internet), en particulier les agriculteurs avec l'édition d'un guide technique des bonnes pratiques, et des actions de soutien au développement des associations d'éleveurs.

> Le suivi des fauches

Le suivi des fauches consiste à accompagner l'agriculteur pendant qu'il fauche sa parcelle, soit au sol, soit dans le tracteur. Le suivi est ciblé sur les parcelles hébergeant des râles des genêts.

C'est l'occasion de sensibiliser l'exploitant à la présence du Râle, de discuter de la meilleure technique à adopter pour réaliser la fauche (fauche dite 'sympa', vitesse réduite en fin de bandes), de tester la barre d'effarouchement, de localiser les bandes refuges de la manière la plus pertinente (protection des localisations supposées des nids, corridor), ou tout simplement d'observer les râles et de recueillir des données telles que l'âge des poussins ou leur nombre.

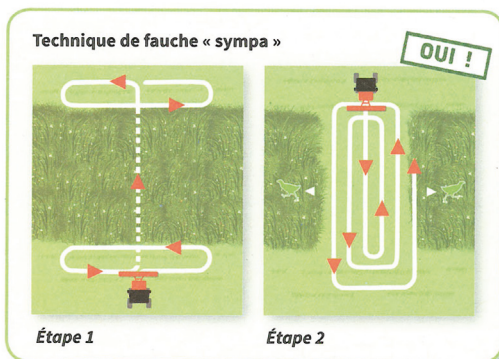
Lors des 4 années du programme, 80 suivis de fauche, représentant 346 ha, ont été réalisés en Moyenne Vallée de l'Oise : une très large majorité (80%) des agriculteurs ont adopté une fauche 'sympa'. Un total de 26 observations de râles a permis de collecter de précieuses données, comme la présence de nichées tardives, avec des jeunes non volants à la fin du mois d'août.



J. IMBERT / CEN Picardie

Suivi de fauche avec des bénévoles, l'avant du tracteur est équipé d'un effaroucheur

Sensibilisation pour adapter les méthodes de fauches



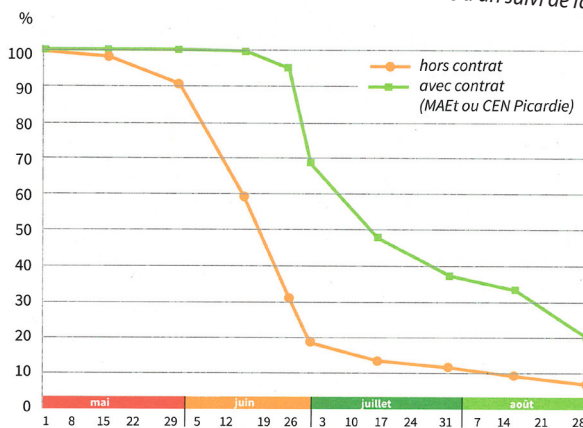
> La chronologie des fauches

La chronologie des fauches consiste à passer régulièrement pour évaluer l'avancement des travaux agricoles sur les parcelles de la vallée. Le suivi s'étale de début mai jusqu'à l'automne. A chaque passage, l'observateur relève si la parcelle a été fauchée ou pâturée, et depuis combien de temps. Pour cela, des dates clés sont définies (tous les 15 jours, ainsi qu'aux dates de contrats des MAE ou des conventions avec le CEN Picardie, soit au 26 juin, 1^{er} juillet et 15 juillet). Les données collectées sont mises en relation avec la gestion des parcelles (contrat/convention/bail à clauses environnementales ou libre usage) et la biologie du Râle (dates d'arrivée, de ponte, d'envol des jeunes).

Ainsi, l'analyse en 2014 (année pluvieuse) a montré un réel avantage des contractualisations pour le Râle, puisque les surfaces sous contrat ont été exploitées environ 1 mois après celles en libre usage. L'arrivée des râles en Picardie est tardive, puisque le pic de mâles chanteurs est atteint à la mi-juin. S'y ajoute la période d'accouplement, la ponte et l'incubation des œufs, la croissance des jeunes (35 jours entre l'éclosion et l'envol). Ainsi, si des poussins de quelques jours ont pu être observés début juillet, il est probable que la plupart des jeunes ne soient volants qu'à partir du mois d'août. Ces surfaces, sous contrats, disponibles pour le Râle n'en sont que plus précieuses !



Poussin de Râle des genêts observé lors d'un suivi de fauche



Évolution du pourcentage de prairies de fauche disponibles (sans contrat versus sous contrat MAE et CEN Picardie), année 2014, site de la Moyenne Vallée de l'Oise

Date à retenir : Faites du foin à Condren (02) le samedi 25 juin
Expositions, démonstrations de matériels (barre d'effarouchement, fauche...), sorties découverte
« paysage et espèces de la vallée »..

> L'Association Agriculture Environnement Vallée de l'Oise est née

En Moyenne Vallée de l'Oise, l'association « Agriculture Environnement Vallée de l'Oise » AEVO est née de la volonté de quelques exploitants agricoles de la Vallée de l'Oise de valoriser les pratiques de gestion des prairies liées à la mise en œuvre des programmes agro-environnementaux depuis plus de 20 ans. L'opportunité de répondre à un appel à projet (CASDAR) du Ministère de l'Agriculture en 2013, destiné à financer des démarches collectives en faveur de l'agro-écologie, a conduit ces agriculteurs à créer l'association pour pouvoir présenter une candidature. Celle-ci a été retenue, début 2014, parmi les 103 projets (2 seulement en Picardie) sur 469 déposés. Le projet est porté par la Chambre d'agriculture de l'Aisne pour le compte d'AEVO avec comme partenaires l'Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne ainsi que le CEN Picardie et l'Institut Polytechnique LaSalle de Beauvais sur les aspects scientifiques et techniques.



> Sylvain Magniez, éleveur laitier à La Fère et Président de l'AEVO :

« L'idée de créer une filière est très ancienne, mais nous ne savions pas quelle filière nous pouvions développer (viande, lait, foin, bio ...). Dans le cadre du projet de GIEE, nous nous sommes orientés naturellement vers une filière de commercialisation du foin car celui-ci constitue le trait commun entre tous les agriculteurs exploitants des prairies dans la vallée. Notre projet est le fruit d'une volonté de protéger la biodiversité des prairies inondables tout en poursuivant une activité agricole avec des objectifs économiques clairement affichés. »



Prélèvement de foin dans une bande refuge pour l'étude de la qualité fourragère

MH. GUISLAIN / CEN Picardie

Le projet d'AEVO s'inscrit dans la logique des GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) créés par la loi d'avenir pour l'agriculture (2014). Ces structures, réunissant un collectif d'agriculteurs, ont pour vocation de porter des projets qui visent à consolider leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

AEVO souhaite ainsi étudier les possibilités de valoriser économiquement le foin produit en Moyenne vallée de l'Oise, selon des modalités de production et de récolte respectueuses des enjeux environnementaux (absence d'intrants, fauche tardive et fauche centrifuge, maintien de bandes refuge ...).

La qualité du projet d'AEVO a été officiellement reconnue par l'obtention du label GIEE en juillet 2015.

Le projet se déroule sur 3 années (2014 à 2016), avec notamment comme axes de travail :

- **La création d'un observatoire du foin**, avec pour objectif d'évaluer l'influence des modalités d'exploitation (en particulier fertilisation et dates de fauche) sur la qualité fourragère et sur la qualité biologique des prairies.
- **La réalisation d'une étude de marché** pour la mise en place d'une filière de commercialisation du foin, puis la mise en place opérationnelle de cette filière.
- **Des actions pédagogiques et éducatives** à destination du grand public sur le thème du patrimoine naturel remarquable de la vallée de l'Oise et de son lien avec l'activité agricole.

L'étude des qualités du foin a été initiée en 2014 avec le prélèvement de foin sur pied pour analyse de sa valeur alimentaire, couplé à des relevés floristiques. Son objectif est de permettre la définition d'un cahier des charges de production de foin conciliant qualité fourragère et respect des enjeux environnementaux.

L'étude de marché a ensuite été confiée à des groupes d'étudiants de l'institut LaSalle qui ont travaillé en 2015 à identifier les débouchés potentiels pour le foin d'AEVO. Des enquêtes ont été conduites auprès d'acheteurs éventuels (estimation des volumes, qualité de produit et de service attendue, sensibilité à la démarche qualité d'AEVO ...) pour croiser ces débouchés avec les capacités des agriculteurs d'AEVO à y répondre en termes de production (quantités disponibles), de stockage, de conditionnement et de livraison.

Le cahier de charges de production est aujourd'hui rédigé. Il reste maintenant à concrétiser la mise en place de la filière en rencontrant notamment les clients potentiels pour les convaincre de la haute qualité fourragère et environnementale du foin de la vallée de l'Oise.

> Zoom sur la gestion d'un site :

Les Prés Oins de Brétigny

Le programme LIFE+ Rôle des genêts, récemment achevé, a permis l'acquisition de plusieurs parcelles dans la vallée. La plus importante en termes de surface et de potentialités est sans conteste celle des Prés Oins à Brétigny.

Il s'agit d'une seule parcelle, de presque 16 hectares, située sur la commune de Brétigny, dans l'Oise. Elle est située au sud de la rivière Oise, en rive gauche. En rive droite se situent les prairies de Varesnes/Baboeuf, deuxième site de la vallée (et de Picardie !) en termes de nombre de Rôle des genêts accueillis chaque année. Par ailleurs, la prairie jouxtant la parcelle est un bon exemple des prairies de fauches inondables caractéristiques de la vallée, présentant une belle floraison de Sénéçon erratique et d'Oenanthe à feuilles de silaüs, et qui pourraient recoloniser à terme la parcelle.

Au moment de l'achat, la parcelle était plantée en peupliers, ou colonisée par des végétations herbacées hautes (mégaphorbiaies) et par des petits ligneux, suite à l'échec de plantations de peupliers. En effet, la parcelle est située dans une cuvette et s'inonde plusieurs mois par an. Ces conditions trop asphyxiantes, ne sont pas optimales pour la production de peupliers. Les arbres en âge d'être exploités ont été coupés par l'ancien propriétaire et une première phase de restauration des végétations herbacées par broyage a eu lieu à l'automne 2015.

L'objectif principal sur cette parcelle est la reconstitution de plus de 10 ha de prairies de fauche grâce au rétablissement d'une exploitation agricole. Toutes les conditions semblent réunies pour espérer un retour à moyen terme du Rôle dans ces prairies restaurées.

Dans les zones déjà ouvertes, de belles mégaphorbiaies composées de Pigamon jaune et de Guimauve officinale, entre autres, ont un intérêt patrimonial élevé pour la vallée et la région, et seront donc restaurées et conservées. De même, le fond de la parcelle, à proximité du fossé, sera laissé en libre évolution pour permettre la constitution d'un boisement humide, déjà en cours de formation sous la plantation de peupliers.



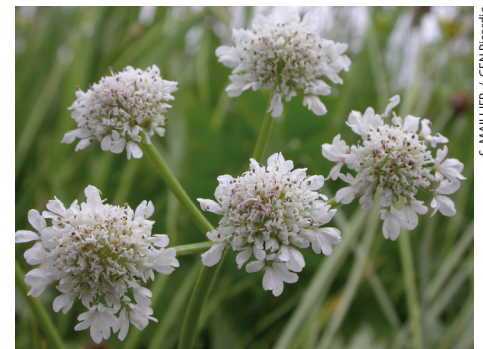
La Guimauve officinale



Pigamon jaune en fleur



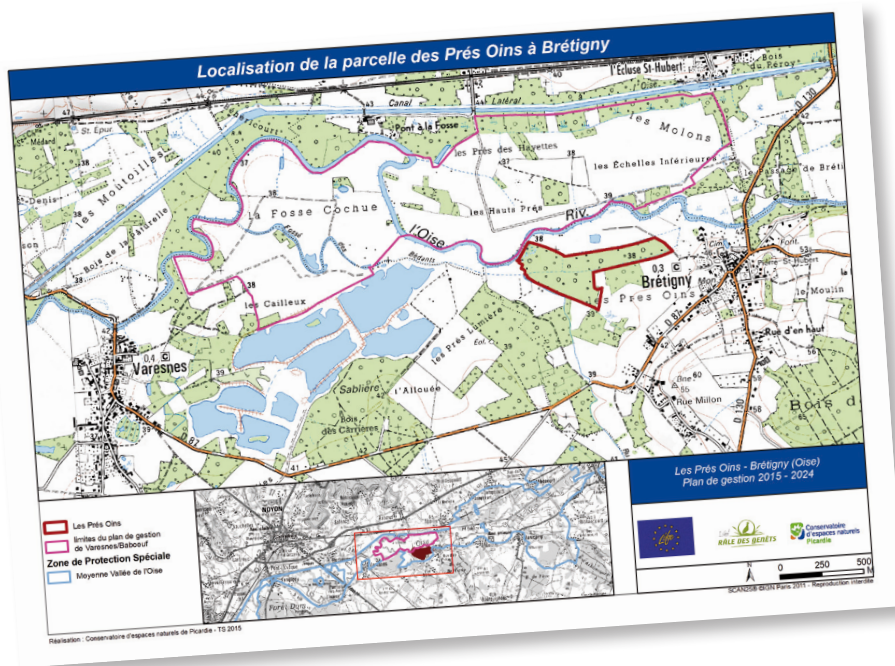
Les Prés Oins



L'Oenanthe à feuilles de silaüs



Le Sénéçon erratique



CEN Picardie

MH. GUISLAIN / CEN Picardie

MH. GUISLAIN / CEN Picardie

S. MAILLIER / CEN Picardie

F. BOCA / CEN Picardie

> Le programme de lutte contre l'Euphorbe fausse-baguettes en Vallée de l'Oise

L'Euphorbe fausse-baguettes (*Euphorbia x pseudovirgata*) est une espèce exotique envahissante avérée, signalée pour la première fois en Vallée de l'Oise en 1999. Il s'agit alors d'une station isolée de quelques mètres carrés au sein des prairies de fauche du site de Noyon.

Son rapprochement à un taxon connu et son caractère invasif n'est à l'époque pas encore établi mais le suivi des populations au cours de la décennie qui suit montre une très forte expansion de l'espèce, au sein des prairies inondables de Noyon mais également sur les berges de l'Oise et sur d'autres communes situées plus en aval (une station est aussi connue en amont sur la commune de Brétigny).

Le Conservatoire a entrepris dès 2011 des actions visant à lutter contre cette espèce qui constitue une menace forte pour la conservation des habitats et des espèces patrimoniaux caractéristiques de la Vallée de l'Oise, remettant également en cause à terme la possibilité pour les agriculteurs de poursuivre l'exploitation des prairies puisque l'Euphorbe produit un latex toxique pour le bétail (notamment pour les bovins). Le protocole expérimental de lutte, élaboré en concertation avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul, et testé en 2011, prévoit alors un étrépage sur différentes profondeurs pour évaluer la profondeur optimale à décapier afin d'enlever le maximum de rhizomes. Les horizons contaminés par les racines, à forte capacité de bouturage, sont enfouis sur place dans des fosses pour éviter tout risque de contamination de nouveaux secteurs.

Suite aux travaux expérimentaux ayant montré des résultats concluants sur les placettes décapées à 25 cm, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et l'Entente Oise Aisne ont porté ensemble en 2014 un projet de lutte globale contre l'Euphorbe fausse baguettes sur l'ensemble des stations connues en Moyenne Vallée de l'Oise dans les prairies et en berges de rivière. Ces travaux se sont poursuivis en 2015, de même que la mise en œuvre du protocole de suivi de la répartition de l'espèce réalisé en collaboration avec le CBNBI.

Le premier résultat des travaux est le suivant: en 2014, à Noyon, les surfaces contaminées étaient comprises entre 4,03 ha et 4,15 ha. En 2015, elles sont comprises entre 0,39 ha et 0,48 ha, soit une diminution de 90% des surfaces contaminées, suite aux travaux de décapage. Ce résultat intéressant doit cependant être tempéré par le fait de la persistance de nombreuses petites taches, foyers potentiels de recolonisation, et d'un faible taux de réussite concernant l'arrachage de l'Euphorbe en berge.

L'année 2015 a également été consacrée à la définition d'un plan d'action pluriannuel, pour prolonger cette première phase de travaux de lutte contre l'envahissement de l'euphorbe dans les prairies inondables de la Moyenne Vallée de l'Oise.



L'Euphorbe fausse-baguettes

M.H. GUISLAIN / CEN Picardie

La stratégie proposée est la mise en œuvre d'une lutte intégrant l'ensemble des moyens techniques connus (poursuite des actions de lutte mécanique par décapage, arrachage, pâturage, etc. ...) afin de trouver une réponse adaptée à chaque situation sur le terrain.

Ainsi dès 2016 de nouvelles expérimentations seront conduites, notamment la pose de barrières anti-rhizomes et le test de pâturage par des ânes, des ovins ou des caprins, qui semblent pouvoir consommer cette euphorbe contrairement aux bovins. L'Entente Oise-Aisne testera également la réimplantation de ripisylves pour limiter la colonisation de l'euphorbe sur les berges de l'Oise.

O. CURIS / CEN Picardie



M.H. GUISLAIN / CEN Picardie

> Brèves

L'Entente Oise-Aisne aide à la reproduction du brochet

Le brochet a besoin de conditions particulières pour pouvoir accomplir son cycle biologique. L'Entente l'aide à se reproduire en créant des frayères.

En 2015, l'Entente a restauré trois lieux de reproduction pour les brochets (ou frayères) dont un en Vallée de l'Oise à Tergnier (02).

La reproduction du brochet a deux caractéristiques : sa périodicité (février-mars) et sa localisation dans les herbiers peu profonds. Ces zones se réchauffent plus vite et sont riches en zooplancton, conditions indispensables à la survie des petits brochets. Hélas, de nombreux facteurs font qu'elles ne s'inondent plus assez longtemps. Chaque année la ponte peut être détruite par un assèchement prématuré.

Tout l'art de restaurer une frayère à brochets consiste à faire en sorte qu'elle soit sous l'eau pendant la période de développement des alevins. Le brochet témoigne d'une bonne qualité écologique de nos cours d'eau, or il fait partie de la liste des poissons d'eau douce menacés en France.

L'Entente Oise-Aisne est un établissement public de coopération interdépartemental. Elle contribue à la lutte contre les inondations et participe à la préservation de l'environnement naturel du bassin de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents.

Pour en savoir plus : www.entente-oise-aisne.fr



Entente Oise Aisne

Concours photo Faites du foin

A l'occasion de l'organisation de la première « Faites du Foin ! », qui se déroulera le samedi 25 juin à Condren, l'association AEVO (Agriculture et Environnement en vallée de l'Oise) et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie proposent un concours photo.

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur sur les deux catégories suivantes : « **Paysages et activités humaines en moyenne vallée de l'Oise** » et « **Faune et flore de la moyenne vallée de l'Oise** ». Il est possible de proposer un maximum de 2 photos par catégorie. Les images sont à transmettre en format numérique (png ou jpg - taille 10x15cm à 300 dpi) à l'adresse concours-mvo@conservatoirepicardie.org. La date limite d'envoi des images est fixée au 17 juin 2016 inclus.

Les lauréats seront récompensés lors de la manifestation « Faites du Foin ! » le 25 juin. Le règlement du concours est disponible sur www.conservatoirepicardie.org.

« Faites du Foin ! » a pour objet de valoriser le travail engagé depuis de nombreuses années par les agriculteurs et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie en moyenne vallée de l'Oise en faveur des prairies de fauche inondables. Expositions, conférences, démonstration de machines agricoles, sorties nature et paysages... autant de bonnes raisons de (re)-découvrir la vallée de l'Oise.

« Faites du Foin » est organisée dans le cadre d'un projet CASDAR de développement agricole et rural « Préservation et valorisation des prairies de fauche inondables de la vallée de l'Oise ».



Cession de prairies de la Moyenne Vallée de l'Oise au Fonds de dotation des conservatoires d'espaces naturels : une première en Picardie

Le Fonds de dotation des conservatoires est maintenant propriétaire de près d'une cinquantaine d'hectares de milieux naturels, dont près de 10 hectares sont des prairies humides de la Moyenne Vallée de l'Oise localisées sur la commune de Varesnes, à proximité de terrains appartenant déjà au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

Celui-ci en est devenu gestionnaire après la signature d'une convention avec le Fonds en fin d'année 2015. Le plan de gestion devrait être rédigé dès 2017 et dès que possible les peupleraies présentes devraient être en partie restaurées en prairies. Certaines autres parties pourraient être laissées en vieillissement naturel.

Ces parcelles se situent près de stations historiques d'Inule des fleuves, plantes menacées de disparition au niveau national. Sénéçon erratique, Achillée sternutatoire, Guimauve officinale, Pigamon jaune, Stellaire des marais témoignent de l'ancienne nature des prairies qu'il serait souhaitable de restaurer en ces lieux, fréquentés non loin de là, certaines années, par le Râle des genêts, oiseau en danger en France et bénéficiant d'un Plan national d'actions, et le Cuivré des marais, papillon d'intérêt européen typique des marais et des grandes vallées inondables.

Cette cession s'est faite dans le cadre de mesures compensatoires. Les terrains cédés par le Groupe Lafarge bénéficient désormais d'une protection durable grâce à l'inaliénabilité.

Pour en savoir plus : www.reseau-cen.org/fr/decouvrir-le-reseau/le-fonds-de-dotation



Le coin du naturaliste

Une espèce emblématique de la vallée : le Courlis cendré

Alors que le Râle occupe le devant de la scène avifaunistique dans la vallée, d'autres espèces ne sont pas en reste. C'est le cas du Courlis cendré, dont les seuls couples reproducteurs en Picardie sont présents sur la Moyenne Vallée de l'Oise.

Chaque année, ce limicole revient dans nos prairies dès la fin du mois de février. Tout comme le Râle, il niche au sol au sein des prairies humides de fauche, s'assurant une protection naturelle contre les prédateurs. Il apprécie cependant également les prairies pâturées, lui offrant des zones de végétation rase facilitant son alimentation, à base d'insectes et de lombrics, qu'il capture à l'aide de son bec arqué.

Contrairement au Râle, c'est un animal facilement observable, tant que l'herbe dans les prairies n'est pas encore trop haute et que les oiseaux cherchent à s'accoupler. On peut alors les apercevoir volant au-dessus des prairies, ou entendre leur chant caractéristique ('cour-lii'), ayant valu son nom à l'espèce.

Leur secteur de prédilection reste la grande plaine de Condren-Beautor, même si 1 à 2 couples nichent chaque année sur la commune de Manicamp. La population est fortement menacée dans la région, puisque les effectifs annuels ne dépassent pas la quinzaine de couples nicheurs.

Alors, profitez du spectacle, avant leur migration dès la fin du mois de juin, pour rejoindre le littoral où ils passent le reste de l'année en groupes à explorer les vasières dans lesquelles ils se nourrissent de vers marins, de petits coquillages et de petits crabes.



B. TONDELLIER

Comment reconnaître un Courlis cendré ?

Le Courlis cendré peut se reconnaître assez facilement avec un peu d'habitude.

En vol, une forme en V blanc est bien visible au bas du dos. De plus ses longues ailes (pouvant atteindre 1 mètre d'envergure) sont arquées, et son long bec courbé, sont bien visibles. Il chante souvent en vol.

Au sol, tant que l'herbe n'est pas trop haute, on peut l'apercevoir en train de se déplacer en marchant à la recherche de nourriture. Comme tous les échassiers, il a de grandes pattes, de couleur gris-bleu. Il peut chanter ou émettre des cris au sol.

La femelle est plus grande et a un bec plus long, mais cela n'est pas toujours évident à observer.

Mais c'est surtout son chant qui permet de le reconnaître à coup sûr, même lorsque la haute végétation des prairies ne permet plus de l'observer.

La vol caractéristique du Courlis cendré et son bec courbé le rendent facilement reconnaissable



D. FRIMIN / CEN Picardie

Les actions menées par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie sur la Moyenne Vallée de l'Oise bénéficient de la participation et du soutien financier et technique de :



Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
1, place Ginkgo - Village Oasis
80044 AMIENS Cedex 1
Tél : 03 22 89 63 96 - Fax : 03 22 45 35 55
Courriel : contact@conservatoirepicardie.org
Site Internet : www.conservatoirepicardie.org

